



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2015
Français
Original : espagnol

Soixante-dixième session

Point 46 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)

Lettre datée du 18 décembre 2015, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président par intérim du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés, j'ai l'honneur de vous informer que la quarante-huitième session ordinaire du Conseil du Marché commun et le Sommet des présidents des États du MERCOSUR se sont tenus le 16 juillet 2015 à Brasilia.

À cette occasion, les présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés ont publié, après s'être concertés, un communiqué spécial sur la question des îles Malvinas et un communiqué conjoint où il est expliqué, aux paragraphes 25 à 28, qu'ils ont :

« Réaffirmé les dispositions de la "Déclaration des présidents des États membres du MERCOSUR, de la République de Bolivie et de la République du Chili" signée le 25 juin 1996 à Potrero de los Funes (Argentine), dite Déclaration sur les îles Malvinas, et réitéré leur soutien aux droits légitimes de la République argentine dans le conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas;

Fait observer que l'adoption de mesures unilatérales n'est pas compatible avec les décisions de l'Organisation des Nations Unies et rappelé qu'il était dans l'intérêt de la région que le conflit de souveraineté au sujet des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et des zones maritimes environnantes qui oppose depuis longtemps la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord soit réglé au plus vite, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et aux déclarations de l'Organisation des États américains, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, du MERCOSUR et d'autres instances régionales et multilatérales;

Rappelé à cet égard que le 16 décembre 2015 marquerait le cinquantième anniversaire de l'adoption de la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale, la première à être consacrée spécifiquement à la question des îles



Malvinas, et suivie depuis par plusieurs résolutions successives de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation, et pris note avec satisfaction de l'importante contribution fournie par ce Comité dans le cadre de son examen de la question au cours de ces 50 ans;

Exprimé leur vive inquiétude face à l'absence de progrès réels dans les négociations en dépit des 50 années écoulées depuis l'adoption de la résolution 2065 (XX), et convenu que le prochain pays qui assurerait la présidence par intérim demanderait à nouveau au Secrétaire général de l'ONU de redoubler d'efforts pour mener à bien la mission de bons offices que l'Assemblée générale lui a confiée par diverses résolutions successives afin que reprennent les négociations visant à trouver dans les plus brefs délais une solution pacifique au conflit, et de les informer des progrès accomplis dans la réalisation de sa mission.

De plus, les chefs d'État des pays membres du MERCOSUR et des États associés ont adopté une « Déclaration spéciale sur les activités d'exploration d'hydrocarbures menées sur le plateau continental argentin à proximité des îles Malvinas » (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour, relatif à la question des îles Malvinas.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Federico A. **González**

**Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration spéciale

**Activités d'exploration d'hydrocarbures menées sur le plateau
continental argentin à proximité des îles Malvinas**

Ayant été informés de la présence dans la zone du plateau continental argentin d'une plateforme semi-submersible à partir de laquelle sont menées des activités d'exploration d'hydrocarbures non autorisées par la République argentine, les présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés dénoncent avec fermeté cette nouvelle action unilatérale du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui constitue une violation du droit international et du droit interne argentin.

Les présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés rappellent à cet égard que sont toujours d'actualité les dispositions de la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée générale a fait appel aux deux parties au conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation, décisions qui ne contribuent aucunement à faciliter le règlement définitif du conflit de souveraineté que la communauté internationale ne cesse d'appeler de ses vœux.

Les présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés rappellent en particulier le communiqué spécial sur l'exploration d'hydrocarbures sur le plateau continental approuvé par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de l'unité de l'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenu le 23 février 2010 à Cancún (Mexique) et les engagements inscrits dans le communiqué spécial sur l'exploration d'hydrocarbures et la pêche sur le plateau continental argentin à proximité des îles Malvinas qui a été adopté à la quarante-septième session ordinaire du Conseil du Marché commun, tenue à Paraná (Argentine), le 17 décembre 2014.

Les présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés souscrivent en outre aux déclarations des autres organisations et instances régionales et birégionales qui se sont exprimées sur cette question, les plus récentes étant celles du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Organisation latino-américaine de l'énergie et de l'Association latino-américaine d'intégration, dans lesquelles il a été noté que les activités d'exploration des ressources naturelles, et en particulier des hydrocarbures, menées aux alentours des îles Malvinas par des entreprises n'ayant reçu aucune autorisation du Gouvernement argentin constituaient une atteinte grave aux droits de souveraineté de la République argentine sur son plateau continental. Ces instances ont également reconnu que la République argentine est en droit d'entreprendre des procédures administratives et des actions en justice, dans le plein respect du droit international et des résolutions pertinentes, contre les activités non autorisées d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures menées par le Royaume-Uni dans la zone en question.

Enfin, les présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés réaffirment les éléments énoncés dans leurs déclarations précédentes, réitèrent leur soutien indéfectible à la République argentine et à ses droits légitimes dans le conflit de souveraineté qui l'oppose au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et des zones maritimes environnantes et rappellent qu'il demeure dans l'intérêt de la région que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord accepte de reprendre les négociations avec la République argentine dans le but de parvenir dans les plus brefs délais à un règlement pacifique et définitif de ce conflit, en accord avec la position de la communauté internationale et les résolutions et déclarations pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains.
